

Québec, le 20 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 février 2012, le député de Montmorency déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'exiger du ministère de la Santé et des Services sociaux de rétablir, au minimum, les ratios appels/ambulances, et ce, dans les mêmes proportions qu'elles étaient en 2004-2005 et de créer un comité de travail afin d'établir un schéma de couverture de risque des services préhospitaliers dans la Capitale-Nationale.

L'organisation des services préhospitaliers d'urgence dans les régions sociosanitaires du Québec relève des agences de la santé et des services sociaux. En plus d'en évaluer la qualité, il leur appartient de faire l'évaluation et la priorisation d'éventuels besoins et de faire connaître annuellement ceux-ci au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il leur appartient aussi d'instaurer les mécanismes qu'ils jugent pertinents afin d'assurer qu'une offre de service efficace et efficiente est mise en place sur leur territoire.

Les demandes annuelles de modifications de l'offre de services préhospitaliers sont ensuite analysées afin d'établir une répartition équitable des ressources additionnelles disponibles visant l'amélioration de ces services, là où un besoin populationnel est clairement établi. Ce processus prend en considération la totalité des demandes et des besoins acheminés au MSSS par les différentes agences.

... 2

L'analyse des besoins transmis par les différentes régions en fonction des paramètres convenus fait en sorte que nous pouvons conclure à un besoin local de haute priorité. Considérant une classification objective des demandes, les zones 305 à 309 - Québec métro se situe au 5^e rang (sur 180) quant à la priorité d'ajout de services à la population. Des réaménagements d'horaires faits au cours de l'été 2011 ont permis d'ajouter 1 711 heures annuelles de service (33 heures par semaine).

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. : 12-MS-00701